

Suivi des retombées de poussières autour de la carrière de Saturargues

Rapport annuel 2021

ETU-2022-033 - Edition Mars 2022



## **CONDITIONS DE DIFFUSION**

**Atmo Occitanie**, est une association de type loi 1901 agréée (décret 98-361 du 6 mai 1998) pour assurer la surveillance de la qualité de l'air sur le territoire de la région Occitanie. Atmo Occitanie est adhérent de la Fédération Atmo France.

Ses missions s'exercent dans le cadre de la loi sur l'air du 30 décembre 1996. La structure agit dans l'esprit de la charte de l'environnement de 2004 adossée à la constitution de l'État français et de l'article L.220-1 du Code de l'environnement. Elle gère un observatoire environnemental relatif à l'air et à la pollution atmosphérique au sens de l'article L.220-2 du Code de l'Environnement.

**Atmo Occitanie** met à disposition les informations issues de ses différentes études et garantit la transparence de l'information sur le résultat de ses travaux. A ce titre, les rapports d'études sont librement accessibles sur le site :

#### www.atmo-occitanie.org

Les données contenues dans ce document restent la propriété intellectuelle d'Atmo Occitanie.

Toute utilisation partielle ou totale de données ou d'un document (extrait de texte, graphiques, tableaux, ...) doit obligatoirement faire référence à **Atmo Occitanie**.

Les données ne sont pas systématiquement rediffusées lors d'actualisations ultérieures à la date initiale de diffusion.

Par ailleurs, **Atmo Occitanie** n'est en aucune façon responsable des interprétations et travaux intellectuels, publications diverses résultant de ses travaux et pour lesquels aucun accord préalable n'aurait été donné.

En cas de remarques sur les informations ou leurs conditions d'utilisation, prenez contact avec **Atmo Occitanie** par mail :

contact@atmo-occitanie.org

## **SOMMAIRE**

SYNTHESE	1
1. CONTEXTE ET OBJECTIFS	2
1.1. Contexte	2
1.2. Objectifs	2
2. DISPOSITIF ET METHODES UTILISEES	2
2.1. HISTORIQUE	2
2.2. DISPOSITIF DE MESURES	3
2.2.1. Description des jauges	3
2.2.2. Fréquence des mesures	3
2.2.3. Valeur réglementaire	3
2.2.4. Niveau de référence	3
2.2.5. Implantation des jauges	4
3. CONDITIONS GENERALES SUR LA ZONE ETUDIEE	7
3.1. EVOLUTION DU SITE EN 2021 (SOURCE : L.R.M)	7
3.2. Conditions meteorologiques en 2021	7
4. RESULTATS OBTENUS	8
4.1. Tableau de resultats 2021	8
4.2. Information sur le reseau de mesures	8
4.3. MOYENNE GENERALE	8
4.4. DETAILS PAR JAUGE	9
4.4.1. Jauge de type a (référence)	9
4.4.2. Jauges de type c (limite d'exploitation)	9
4.4.3. Jauge de type b (proximité des premières habitations)	10
5. CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES	10
TARLE DES ANNEYES	10

## **SYNTHESE**

En partenariat avec la société L.R.M, Atmo Occitanie réalise le suivi des retombées de poussières autour de la carrière de Saturargues dans l'Hérault. Concrètement, 4 campagnes de mesures d'un mois ont été réalisées en 2021.

- → Entre 2020 et 2021 l'empoussièrement de fond de la zone a légèrement diminué.
- L'activité de la carrière peut avoir une influence modérée voire forte sur l'empoussièrement de son environnement immédiat et sur l'autoroute A9,
- A proximité des 1<sup>res</sup> habitations sous le Mistral de la carrière, la valeur réglementaire de 500 mg/m²/jour en moyenne annuelle glissante a été dépassée lors de la 2<sup>e</sup> campagne de mesure 2021. Néanmoins, l'activité de la carrière n'est pas la seule responsable de ce dépassement (la répartition spatiale de l'empoussièrement montre que d'autres sources de poussières ont pu influencer cette zone). A partir de la 3<sup>e</sup> campagne de mesure, les niveaux d'empoussièrement ont diminué si bien que la valeur réglementaire n'a plus été dépassée.

#### SITUATION PAR RAPPORT À LA VALEUR DE REFERENCE

Valeur de référence	Dépassement	Commentaires
500 mg/m²/jour en moyenne annuelle glissante sur les jauges de type b (arrêté du 22/09/1994 modifié)		Sur le site LU4, la moyenne annuelle glissante dépasse la valeur réglementaire lors de la 2 <sup>e</sup> campagne de mesures 2021. Ce seuil n'a pas été dépassé le reste de l'année 2021

#### ■ RETOMBEES TOTALES : SITUATION POUR L'ANNEE 2021

		Retombées total	es en mg/m²/jour	Comparaison entre 2021 et 2020		
Numéro	Type de jauge	Moyenne annuelle 2021 (Moyenne des 4 campagnes de mesures)	Moyenne annuelle 2020 (Moyenne des 4 campagnes de mesures)	Evolution	Pourcentage par rapport à 2020	
LU 1	а	103	118	▼	- 12%	
LU 2	С	521	489	=	+ 7%	
LU 3	С	373	412	=	- 9%	
LU 4	b	311	377	▼	- 17%	
Moyenne gl résea		327	349	=	- 6%	

## 1. CONTEXTE ET OBJECTIFS

#### 1.1. Contexte

La société L.R.M a confié à Atmo Occitanie la surveillance des retombées de poussières sédimentables<sup>1</sup> dans l'environnement de la carrière de Saturargues, située dans la zone du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de Montpellier. Une convention signée entre L.R.M et Atmo Occitanie précise le programme de mesures mis en place.

Cette action s'inscrit dans le cadre de l'axe 3 du projet associatif d'Atmo Occitanie : « Évaluer et suivre l'impact des activités humaines et de l'aménagement du territoire sur la qualité de l'air ».

Elle répond à l'objectif 3-1 « Accompagner les partenaires industriels pour l'évaluation de la contribution de leur activité aux émissions et à la qualité de l'air dans leur environnement ».

## 1.2. Objectifs

Les objectifs du programme de mesures mis en œuvre sont :

- d'évaluer les niveaux de retombées de poussières sur la zone étudiée,
- déterminer l'impact des activités d'exploitation de la carrière sur les niveaux de retombées de poussières dans son environnement,
- le cas échéant, vérifier que les niveaux de retombées de poussières à proximité des 1<sup>ères</sup> habitations sous les vents dominants de l'exploitation soient conformes au seuil réglementaire (voir 2.2.3).

Ce protocole concerne exclusivement les **poussières sédimentables**. Il ne rend pas compte des éventuels problèmes liés aux particules en suspension, beaucoup plus fines (diamètre moyen inférieur à 10 microns), dont la mesure et les effets sont complètement différents.

## 2. DISPOSITIF ET METHODES UTILISEES

## 2.1. Historique

Entre 1995 et 2018, le suivi des retombées de poussières autour de la carrière était effectué par des plaquettes de dépôts selon la norme AFNOR NFX 43-007.

En 2019, en application de l'arrêté ministériel du 22 septembre 1994 modifié, un dispositif de surveillance des retombées de poussières avec des mesures par jauges selon la norme AFNOR NF X 43-014 a été mise en place.

.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> On appelle **poussières sédimentables** (PSED), les poussières, d'origine naturelle (volcans...) ou anthropique (carrières, cimenteries...), émises dans l'atmosphère essentiellement par des actions mécaniques et qui tombent sous l'effet de leur poids.

## 2.2. Dispositif de mesures

## 2.2.1. Description des jauges

« Le collecteur de précipitations » de type jauge est un dispositif destiné à recueillir les retombées atmosphériques.

Les « retombées » représentent la masse de matières naturellement déposées par unité de surface dans un temps déterminé (norme NF X43.001).

Le collecteur de précipitations est un récipient d'une capacité suffisante (10 litres) pour recueillir les précipitations de la période considérée et est muni d'un entonnoir de diamètre connu (25 cm de diamètre) dont la surface résultante permet la collecte des retombées de poussières de toutes natures (minérales et organiques). Le dispositif est placé à une hauteur de 1,5 mètre. La durée d'exposition du collecteur est d'environ 1 mois. Le récipient est ensuite envoyé en laboratoire pour analyse.

Les retombées sont exprimées en mg/m²/jour.

Pour plus de détails sur la méthode de mesures, se reporter à l'annexe 5.



## 2.2.2. Fréquence des mesures

Dans un courrier daté du 12 novembre 2019, la DREAL Occitanie a apporté des précisions sur le déroulement des mesures :

- les campagnes de mesures ont une durée de 30 +- 2 jours,
- l'intervalle entre 2 campagnes de mesures doit être de 60 +- 2 jours

Afin d'assurer une représentativité saisonnière des mesures, à l'issue des 4 premières campagnes, il est admis un décalage d'un mois pour les 4 campagnes suivantes.

Le calendrier 2021 des mesures est présenté en annexe 1.

## 2.2.3. Valeur réglementaire

L'arrêté ministériel du 22 septembre 1994 modifié définit une valeur de **500 mg/m²/jour en moyenne annuelle glissante** à ne pas dépasser pour les jauges installées à proximité des habitations situées à moins de 1 500 mètres de la carrière sous les vents dominants (jauge de type b, voir § 2.2.5).

En revanche, cet arrêté ne prévoit pas de valeur limite pour les jauges situées en limite d'exploitation.

## 2.2.4. Niveau de référence

Empoussièrement annuel (retombées totales)				
Moyenne annuelle	Qualificatif			
< 250 mg/m²/jour	Empoussièrement faible			
250 à 500 g/m²/jour	Empoussièrement moyen			
> 500 mg/m²/jour	Empoussièrement fort			

Atmo Occitanie, s'appuyant sur son expérience, a établi des ordres de grandeur qualifiant les niveaux de retombées atmosphériques totales.

## 2.2.5. Implantation des jauges

#### 2.2.5.1. Contexte réglementaire

En application de l'article 19.5 l'arrêté du 22 septembre 1994 modifié, les exploitants de carrière, à l'exception de celles exploitées en eau, dont la production annuelle est supérieure à 150 000 tonnes/an sont soumis à la mise en place d'un plan de surveillance des émissions de poussières.

Ce plan de surveillance comprend, entre autre, le choix de la localisation des stations de mesures en fonction des vents dominants et de la présence d'habitations à moins de 1500 mètres de l'exploitation avec :

- au moins une station de mesure témoin correspondant à un ou plusieurs lieux non impactés par l'exploitation de la carrière (type a),
- le cas échéant, une ou plusieurs stations de mesures implantées à proximité immédiate des premiers bâtiments accueillants des personnes sensibles (centre de soins, crèche, école) ou des premières habitations situées à moins de 1500 m des limites de propriété de l'exploitation, sous les vents dominant (type b),
- une ou plusieurs stations de mesures implantées en limite de site, sous les vents dominants (type c).

### 2.2.5.2. Application pour la carrière de Saturargues

	Type de site	Explications	Sites	
	a	une station de mesures témoin correspondant à un ou plusieurs lieux non impactés par l'exploitation de la carrière.	<b>LU 1</b> , située au Nord-Est de la carrière	
Arrêté ministériel du 22 septembre 1994 modifié	le cas échéant, une ou plusieurs stations de mesure implantées à proximité immédiate des premiers bâtiments accueillant des personnes sensibles (centre de soins, crèche, école) ou des premières habitations situées à moins de 1 500 mètres des limites de propriétés de l'exploitation,		<b>LU4</b> : sous le Mistral, à environ 450 mètres au Sud du site, et à une centaine de mètres au Nord des premières habitations. Proche de la LGV	
			Partie Sud de la carrière :	
	·	une ou plusieurs stations de mesure implantées en limite de site, sous les	<b>LU3</b> : sous le Mistral, en limite du site Sud. A proximité d'un pylône électrique.	
	vents dominants.		Partie Nord de la carrière :	
			<b>LU2</b> : sous le Mistral, en limite de site Nord. A proximité de l'autoroute A9	



Carte du dispositif de surveillance de l'empoussièrement autour de la carrière de Saturargues

## Sites de prélèvements





LU1





LU3 LU4

## 3. CONDITIONS GENERALES SUR LA ZONE ETUDIEE

## 3.1. Evolution du site en 2021 (source : L.R.M)

En 2021, l'exploitant n'a pas transmis d'information sur l'activité de la carrière.

## 3.2. Conditions météorologiques en 2021

La carrière de Saturargues est située dans la zone du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de Montpellier.

Conformément à l'arrêté du 22 septembre 1994 modifié, les paramètres météorologiques (direction et vitesse du vent, température et pluviométrie) nécessaires à l'interprétation des mesures de retombées de poussières doivent être enregistrées par une station de mesures sur le site de l'exploitation avec une résolution horaire au minimum.

En 2021, l'exploitant n'a pas fourni de données météorologiques mesurées dans la carrière.

Aussi, les données météorologiques horaires permettant l'interprétation des mesures de retombées de poussières sont issues des stations suivantes :

- pour les précipitations et températures : station **Météo France de Mauguio**.
- pour les vents : mât météorologique d'Atmo Occitanie de Lunel-Viel.

#### Précipitations :

En 2021, le cumul annuel des précipitations s'élève à 578 mm. La somme des précipitations pendant les périodes de mesures représente 47% des précipitations annuelles (269 mm); elle était de 96 mm en 2020.

La répartition des précipitations est contrastée entre les périodes d'exposition :

- la 1<sup>re</sup> période de mesures (du 18/01 au 16/02) est la plus sèche avec un cumul de 34 mm.
- la 4<sup>e</sup> période de mesures (du 14/10 au 15/11) est la plus pluvieuse avec un cumul de 119 mm.

Sur les 125 jours de mesures, il y a eu 40 jours de précipitations (cumul journalier supérieur à 0,1 mm).

#### Vents

Les vents dominants sur le site (annexe 4) sont :

- le Mistral, majoritaire, de secteur Nord.
- le Marin, de secteur Sud.

Sur les 125 jours d'exposition, il y a eu :

- 93 jours avec au moins une heure de vent > 2.8 m/s
- 6 jours avec au moins une heure de vent > 7 m/s
- 0 jour avec au moins une heure de vent > 14 m/s

La vitesse moyenne des vents sur l'ensemble des périodes d'exposition est de 2.1 m/s

#### Températures

En 2021, la moyenne des températures est de 15,4 °C.

## 4. RESULTATS OBTENUS

## 4.1. Tableau de résultats 2021

	Identifiant jauge et quantité en mg/m²/jour					
Période de l'année 2021	LU 1 (type a)	LU 4 (type b)				
18/01 au 16/02	103	307	174	/		
15/04 au 17/05	167	760	568	723		
15/07 au 16/08	70	543	329	151		
14/10 au 15/11	75	476	423	59		
Moyenne	103	521	373	311		
Maximum	167	760	568	723		
Minimum	70	307	174	59		

## 4.2. Information sur le réseau de mesures

Les poses et déposes des jauges sont effectuées par Atmo Occitanie ; l'analyse des jauges est réalisée par un laboratoire accrédité COFRAC sélectionné par Atmo Occitanie

Aucune modification du réseau n'a été effectuée au cours de l'année.

Lors de la 1<sup>re</sup> période de mesures, il n'y a pas de résultats disponibles pour la jauge LU4 car le bidon a été percé par plusieurs plombs.

## 4.3. Moyenne générale

La moyenne générale du réseau s'établit pour l'année 2021 à 327 mg/m²/jour, sensiblement équivalente à celle de 2020 (349 mg/m²/jour).

L'empoussièrement le plus élevé (555 mg/m²/jour) a été enregistré au cours de la 2e période de mesures.

Inversement, l'empoussièrement moyen le plus faible (195 mg/m²/jour) a été enregistré au cours de la 1<sup>re</sup> période de mesures qui est pourtant la plus sèche de l'année.

## 4.4. Détails par jauge

## 4.4.1. Jauge de type a (référence)

#### La jauge LU 1, située au Nord-Est de la carrière, sert de référence au réseau.

Elle affiche une moyenne annuelle de 104 mg/m²/jour, légèrement inférieur à celle de 2020 (118 mg/m²/jour).

En 2021, la valeur enregistrée lors de la 2<sup>nd</sup> campagne de mesures (printemps) est sensiblement plus élevée probablement en raison de l'apport de particules organiques (pollens).

## 4.4.2. Jauges de type c (limite d'exploitation)

La jauge LU 2 est située à proximité de l'autoroute A9, sous le Mistral de la partie Nord de l'exploitation et sous le Marin de la partie Sud

Elle présente un empoussièrement fort (521 mg/m²/jour), en légère augmentation par rapport à celui de 2020 (489 mg/m²/jour) et nettement supérieur à l'empoussièrement de référence.

La moyenne 2021 est la plus élevée depuis le début des mesures en 2018.

En 2021, cette jauge présente l'empoussièrement le plus élevé lors de chaque campagne de mesures.

Cette jauge subit une forte influence de l'activité de la carrière. Cette influence est légèrement plus marquée que les années précédentes.

Cette jauge montre que l'activité de la carrière peut influencer significativement l'empoussièrement de l'autoroute A9.

#### La jauge LU 3 est située sous le Mistral de la partie Sud de l'exploitation.

Elle enregistre un empoussièrement modéré (374 mg/m²/jour), en légère diminution par rapport à celui de 2020 (412 mg/m²/jour), mais néanmoins supérieur à l'empoussièrement de référence.

Les niveaux d'empoussièrement varient significativement entre les périodes de mesures : le ratio est ainsi supérieur à 3 entre la valeur minimale (174 mg/m²/jour) enregistrée lors de la 1<sup>re</sup> période de mesures et la valeur maximale (568 mg/m²/jour) constatée lors de la 2<sup>e</sup> période de mesures.

Cette jauge subit une influence modérée de l'activité de la carrière. Cette influence peut être plus marquée à certaines périodes.

## 4.4.3. Jauge de type b (proximité des premières habitations)

La valeur réglementaire de 500 mg/m²/jour en moyenne annuelle glissante prévue dans l'arrêté ministériel du 22/09/1994 modifié est dépassée sur la jauge LU4 lors de la 2<sup>e</sup> campagne de mesures 2021. Ce seuil n'a pas été dépassé le reste de l'année 2021.

**La jauge LU 4,** est située sous le Mistral, dans le prolongement de la jauge LU3, à environ 450 mètres au Sud de l'exploitation, à une centaine de mètres au Nord des premières habitations et proche de la ligne LGV.

Elle affiche un empoussièrement modéré (311 mg/m²/jour), en diminution par rapport à celui de 2020 (377 mg/m²/jour) mais néanmoins supérieur à la référence du réseau.

Au 2<sup>nd</sup> trimestre 2021, la moyenne annuelle glissante (576 mg/m²/jour) était supérieure à la valeur réglementaire de 500 mg/m²/jour en moyenne annuelle glissante. Ce seuil n'est pas dépassé le reste de l'année.

Comme pour la jauge LU3, les niveaux d'empoussièrement varient de façon significative pendant l'année : il y a ainsi un ratio supérieur à 12 entre la valeur minimale (59 mg/m²/jour constatée lors de la 2e période de mesures) et la valeur maximale (723 mg/m²/jour enregistrée lors de la 4e période de mesures).

Lors de la 2<sup>e</sup> campagne de mesures, la jauge LU4 présente un empoussièrement supérieur à celui de la jauge LU3 pourtant située en limite d'exploitation (logiquement, les niveaux d'empoussièrement diminuent avec la distance à la source d'émissions si bien que logiquement les niveaux d'empoussièrement sur la jauge LU4 devraient être systématiquement inférieurs à ceux de la jauge LU3).

Par conséquent, il est probable, qu'en plus d'être influencée par l'activité de la carrière, cette jauge le soit aussi par d'autres sources de poussières situées à proximité de cette jauge. Le dépassement du seuil réglementaire constaté au 2<sup>nd</sup> trimestre 2021 n'est donc pas uniquement la conséquence de l'activité de la carrière.

## 5. CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

Les résultats de l'année 2021 montrent que l'activité de la carrière :

- peut avoir une influence modérée voire forte sur l'empoussièrement de son environnement immédiat et sur l'autoroute A9.
- sur la jauge de type b (proximité des 1ères habitations), la valeur réglementaire de 500 mg/m²/jour en moyenne annuelle glissante a été dépassée lors de la 2e campagne de mesure. Néanmoins, l'activité de la carrière n'est pas la seule responsable de ce dépassement.

Les mesures de retombées de poussières se poursuivent en 2022 autour de la carrière.

## TABLE DES ANNEXES

ANNEXE 1: Calendrier des mesures 2021

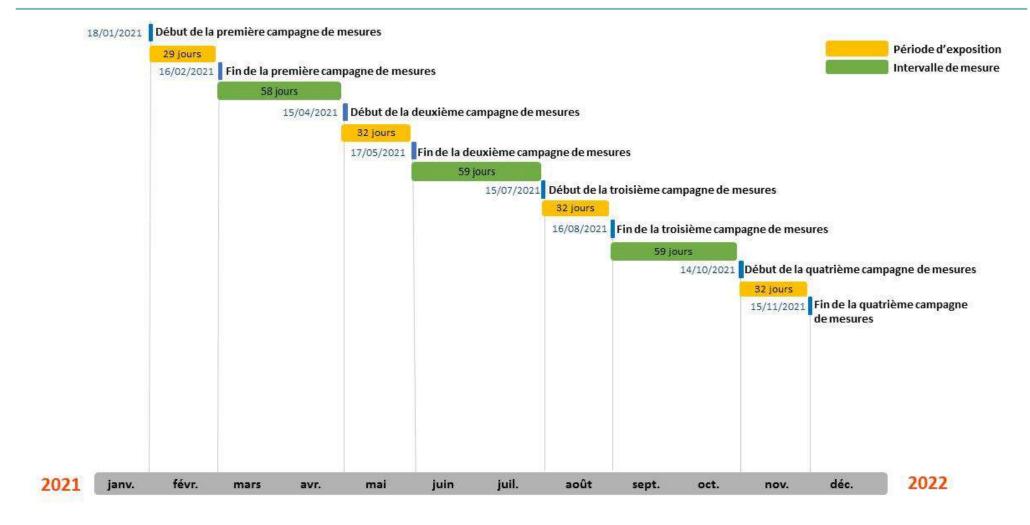
ANNEXE 2 : Mesures des retombées poussières : détails des résultats 2021

ANNEXE 3 : Mesures des retombées poussières : historique

ANNEXE 4 : Conditions météorologiques

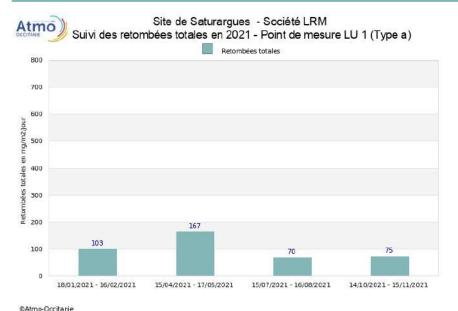
ANNEXE 5 : Méthode de détermination des retombées atmosphériques totales

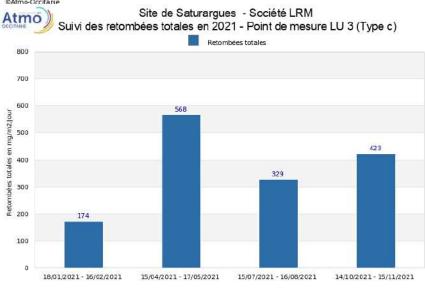
#### **ANNEXE 1: Calendrier des mesures 2021**



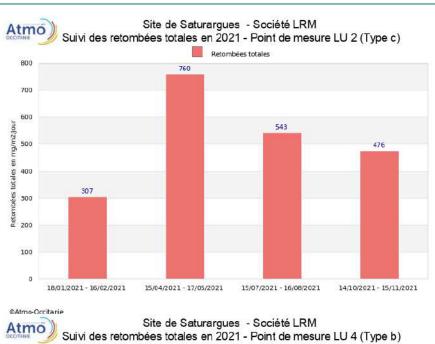
## ANNEXE 2 : Mesures des retombées poussières, détails des résultats 2021

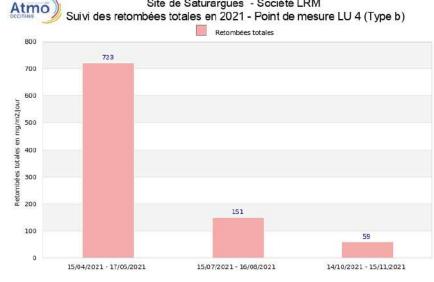
©Atmo-Occitanie





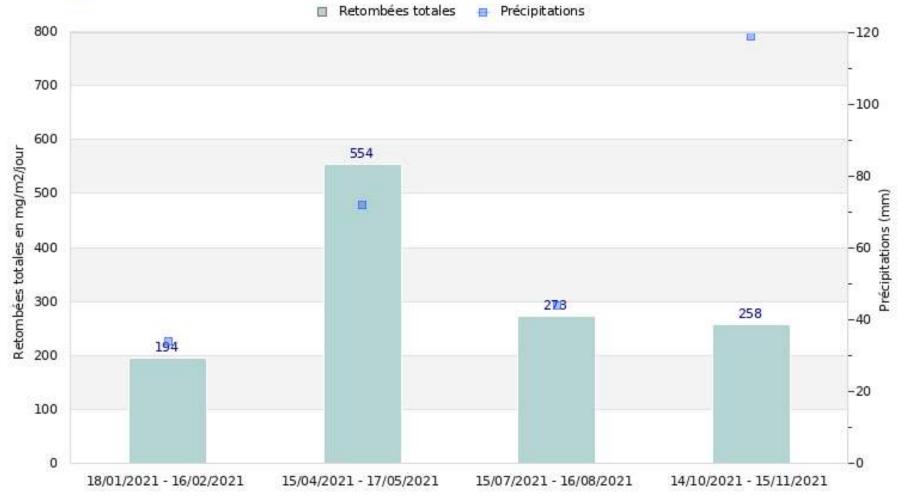
©Atmo-Occitanie







## Site de Saturargues - Société LRM Moyenne des retombées totales par période sur l'année 2021

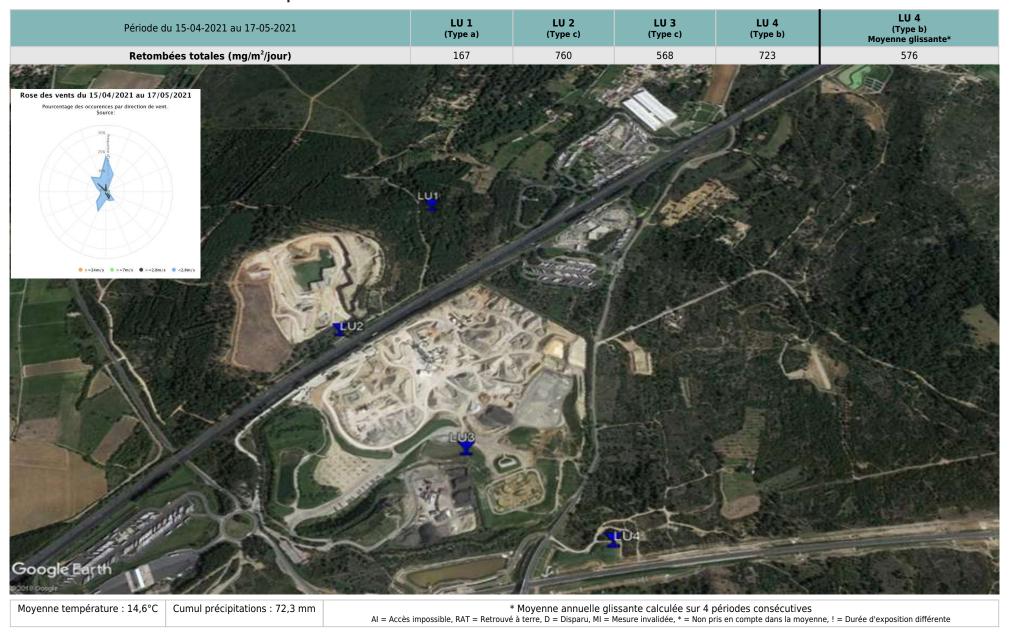


@Atmo-Occitanie

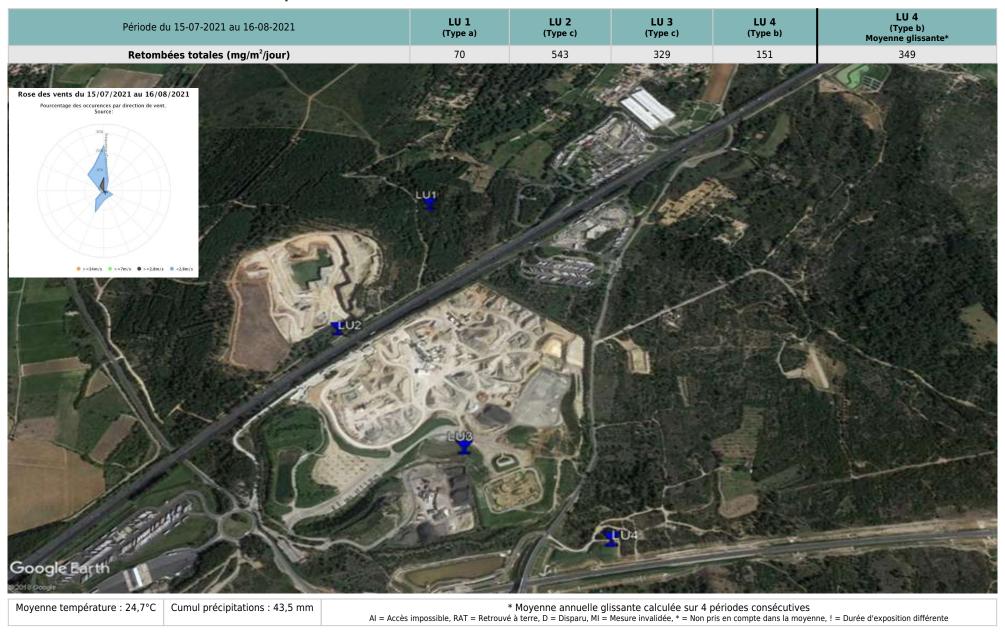
## Plan d'implantation et résultats 2021 - Période n°1 du 18/01/2021 au 16/02/2021



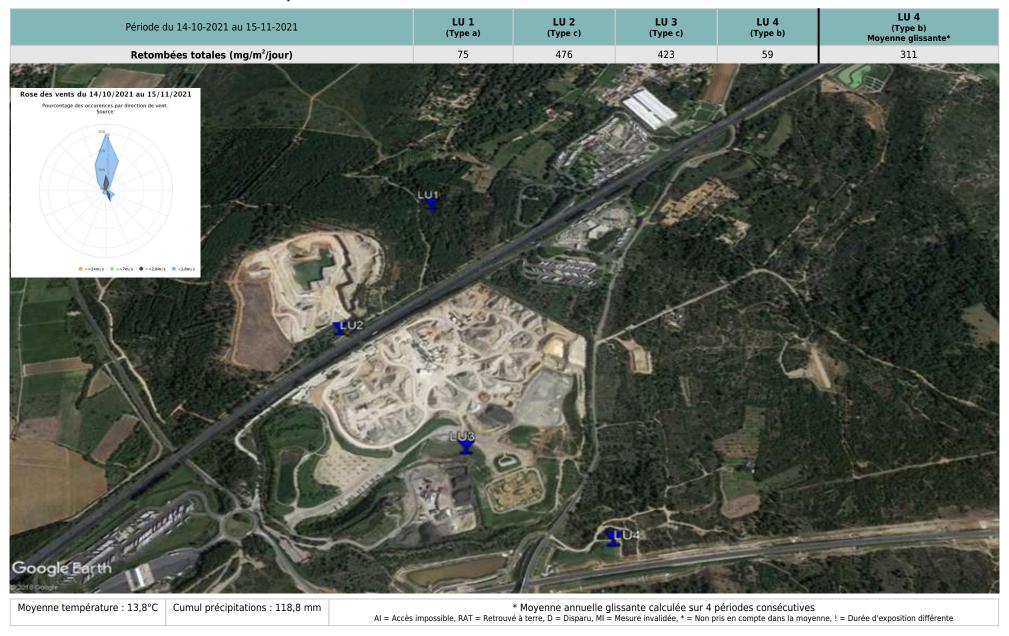
## Plan d'implantation et résultats 2021 - Période n°2 du 15/04/2021 au 17/05/2021



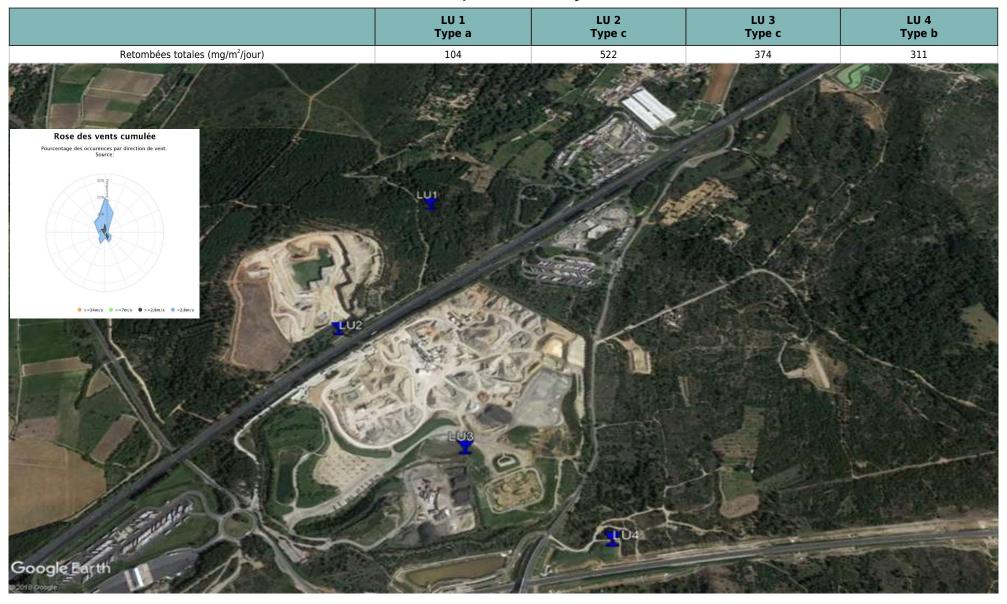
## Plan d'implantation et résultats 2021 - Période n°3 du 15/07/2021 au 16/08/2021



## Plan d'implantation et résultats 2021 - Période n°4 du 14/10/2021 au 15/11/2021

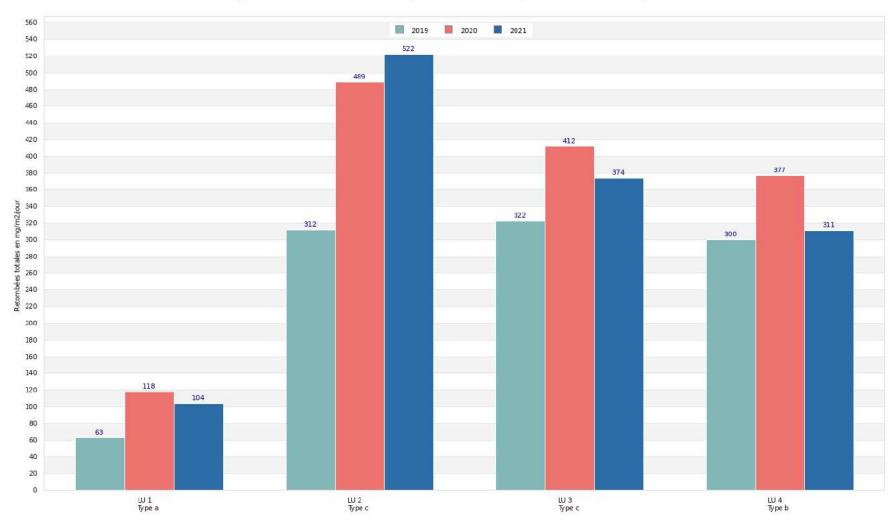


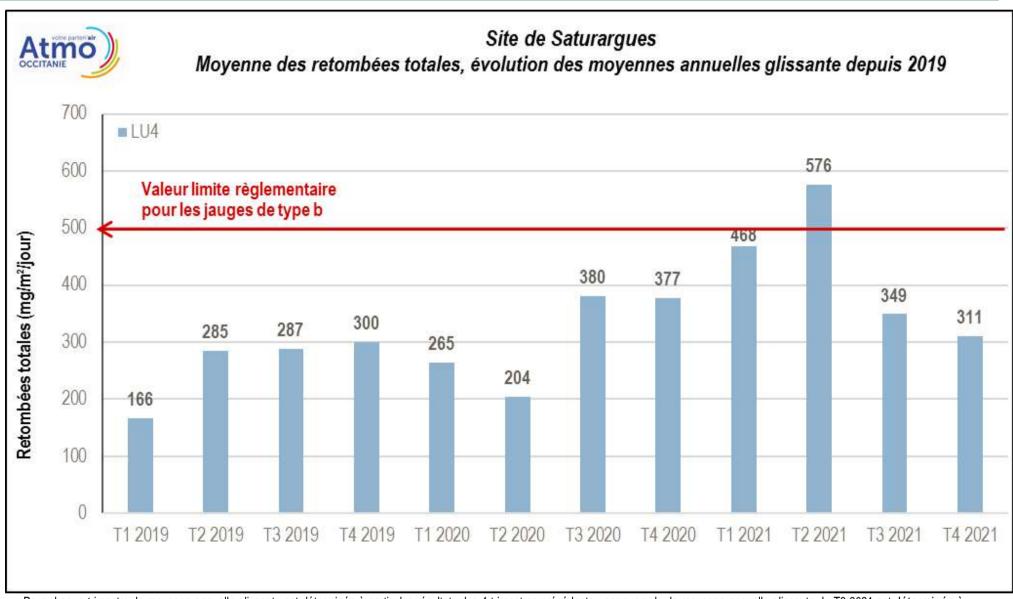
## Mesures des retombées poussières, moyenne annuelle 2021





#### Site de Saturargues - Société LRM Moyenne des retombées totales, évolution des moyennes annuelles depuis 2019





Pour chaque trimestre, la moyenne annuelle glissante est déterminée à partir des résultats des 4 trimestres précédents ; par exemple, la moyenne annuelle glissante du T3 2021 est déterminée à partir des résultats des mesures obtenues lors des T4 2020, T1 2021, T2 2021 et T3 2021.

## Mesures des retombées poussières, historique

Année	Datas dlavnasitian	retombées totales (en mg/m²/jour)				
Aimee	Dates d'exposition	LU 1	LU 2	LU 3	LU 4	Moyenne
	18/01 au 16/02	103	307	174	MI	194
2021	15/04 au 17/05	167	760	568	723	554
2021	15/07 au 16/08	70	543	329	151	273
	14/10 au 15/11	75	476	423	59	258
	19/02 au 19/03	52	281	D	103	145
2020	19/05 au 18/06	151	495	380	399	356
	19/08 au 17/09	93	759	402	833	522
	18/11 au 18/12	175	422	454	172	306
	30/01 au 26/02	30	148	469	245	223
2019	24/04 au 24/05	133	598	323	642	424
	24/07 au 23/08	62	354	315	128	215
	22/10 au 21/11	28	149	181	185	136
	07/02 au 08/03	89	336	289	D	238
2018	28/05 au 25/06	114	295	D	D	205
	24/09 au 22/10	71	399	360	119	237
	20/11 au 18/12	49	79	875	134	284

AI = Accès impossible, RAT = Retrouvé à terre, D = Disparu,
MI = Mesure invalidée, \* = Non pris en compte dans la moyenne, ! = Durée d'exposition différente

#### **ANNEXE 4**

## Conditions météorologiques

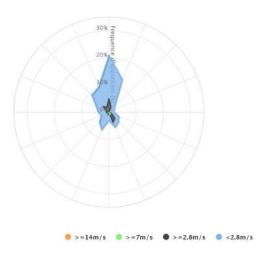
Du fait de l'implantation de la carrière à l'intérieur du périmètre d'un Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA), en l'occurrence le PPA de Montpellier et conformément à l'arrêté du 22 septembre 1994 modifié, les paramètres météorologiques (direction et vitesse du vent, température et pluviométrie) nécessaires à l'interprétation des mesures de retombées de poussières doivent être issues d'une station de mesures implantées sur le site de l'exploitation avec une résolution horaire au minium. En l'absence de données météorologiques fournit pas l'exploitant, les données météorologiques horaires de précipitations, vents et températures permettant l'interprétation des mesures de retombées de poussières sont issues des stations suivantes :

- pour les précipitations: à partir des données horaires de la station Météo France de Mauguio.
- pour les températures et les vents : à partir des données horaires de la station d'Atmo Occitanie de Lunel-Viel.

Période	Jours d'exposition	pluviométrie (mm)	Nb jours de pluie	Nb jours avec vent >2,8m/s	Nb jours avec vent >7m/s	Nb jours avec vent >14m/s	Moyenne VV m/s	Température (°C)
du 18/01/2021 au 16/02/2021	29	34.3	12	24	2	0	2.2	9.6
du 15/04/2021 au 17/05/2021	32	72.3	14	22	2	0	2.1	14.6
du 15/07/2021 au 16/08/2021	32	43.5	5	21	0	0	2	24.7
du 14/10/2021 au 15/11/2021	32	118.8	9	26	2	0	2.2	13.8
Min		34.3	5	21	0	0	2	9.6
Max		118.8	14	26	2	0	2.2	24.7
Moyenne							2.1	
Cumul	125	268.9	40	93	6	0		

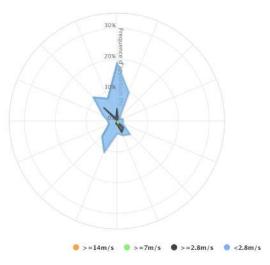
#### Rose des vents cumulée

Pourcentage des occurences par direction de vent. Source:



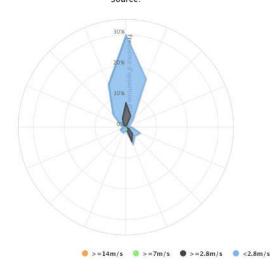
#### Rose des vents du 15/04/2021 au 17/05/2021

Pourcentage des occurences par direction de vent, Source:



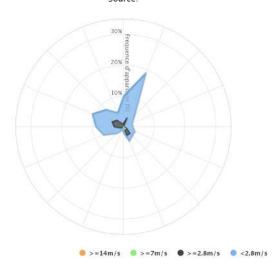
#### Rose des vents du 14/10/2021 au 15/11/2021

Pourcentage des occurences par direction de vent, Source:



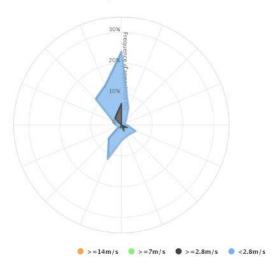
#### Rose des vents du 18/01/2021 au 16/02/2021

Pourcentage des occurences par direction de vent,



#### Rose des vents du 15/07/2021 au 16/08/2021

Pourcentage des occurences par direction de vent, Source:



# Caractéristiques météorologiques de l'année 2021 en Occitanie (source : Météo France)

Les éléments ci-dessous sont issus des bulletins climatiques mensuels de la région Occitanie disponibles gratuitement sur le site Internet de Météo France.

#### Janvier 2021 : « Froid et neigeux, pluviométrie très contrastée »

Après une année 2020 globalement d'une grande douceur, janvier est caractérisé par son froid avec une anomalie à la normale de -0.9°C.

Les précipitations régionales sont très contrastées. Par ancienne région économique, les cumuls mensuels sont disparates, tantôt largement déficitaires sur Languedoc Roussillon (déficit de 35% par rapport à la normale), tantôt excédentaires sur Midi-Pyrénées (il a plu 1.5 fois la normale).

La durée d'ensoleillement est faible des Pyrénées au nord de la région avec un déficit de 20 à 35 %, proche de la normale vers les départements proches de la Méditerranée. Lors de la première décade, des chutes de neige se sont produites parfois en moyenne-montagne et en plaine.

#### Février 2021 : « Temps peu arrosé sauf sur les Cévennes et très doux »

Après le froid du mois de janvier, les températures de février sont douces pour la saison. Les précipitations sont faibles malgré un ciel souvent nuageux.

Le bilan régional des températures moyennes est de +8,7°C soit un excédent +3,5°C par rapport à la normale. Il est moins marqué sur les départements du pourtour méditerranéen et compris entre +3 et +4°C ailleurs, il dépasse localement +4°C en de nombreux endroits.

Contrairement aux mois précédents plutôt bien arrosés, février 2021 est déficitaire en pluie. Avec un cumul mensuel moyen sur la région de 58 mm, le déficit est de 17% par rapport à la normale. Seuls, les Cévennes Héraultaises et le sud du Tarn et l'Aveyron sont très abondamment arrosés.

L'indice quotidien d'humidité des sols sur la région, est voisin de la médiane en fin de mois, plutôt faible en fin de période de recharge.

Le temps est peu ensoleillé sur le Languedoc, l'ensoleillement y est déficitaire de 20 à 40% en lien avec de fréquentes entrées maritimes sur le Languedoc, mais voisin de la normale sur l'ouest de l'Occitanie

#### Mars 2021 : « Temps sec, bien ensoleillé et venté »

Après la douceur du mois de février, les températures de mars sont de saison, mais l'on observe d'importantes variations quotidiennes durant le mois et de très grands écarts thermiques entre minimales et maximales, en fin de mois. Le bilan régional des températures moyennes est de +8,4°C, inférieur de 0.3°C à celui de février! Mais encore excédentaire de +0,44°C par rapport à la normale.

Dans le prolongement du mois précédent, mars 2021 reçoit peu de précipitations. Avec un cumul mensuel moyen sur la région de 26 mm, le déficit est de 38% par rapport à la normale. Ce déficit hydrique pouvant dépasser localement 80 à 90%. Les seules pluies significatives du mois se concentrent sur le département de l'Hérault.

Le temps est bien ensoleillé sur le Languedoc. A l'exception du sud des départements pyrénéens, l'ensoleillement est partout excédentaire de 10 à 20% du nord au sud.

Les vents sont souvent soutenus. Ils sont rarement très forts sur Midi-Pyrénées, alors qu'en Languedoc-Roussillon, mistral et tramontane dépassent fréquemment 100 km/ h du 17 au 22.

#### Avril 2021 : « Sec et un épisode de froid préjudiciable »

Avril est caractérisé par sa sécheresse et surtout par un épisode de gelée tardive arrivant dans la foulée d'un éveil printanier précoce avec des températures minimales particulièrement basses les 7 et 8 générant une situation très préjudiciable en termes de production agricole.

Le cumul mensuel global est de 43 mm ce qui représente un déficit à la normale important, de 53 %. Ce déficit est plus important sur l'ouest de la région (61%) et moins marqué sur le Languedoc-Roussillon (43%) grâce aux pluies de fin du mois qui ont atténué temporairement la sécheresse.

Périodes de douceur et de fraicheur se sont enchainées, douceur en début de mois jusqu'au 5 puis première vague de froid du 6 au 8 suivie d'une seconde allant du 11 au 19, la dernière décade étant à nouveau plutôt douce. De ce fait, l'anomalie pour la température moyenne mensuelle est globalement de -0.3 °C.

L'ensoleillement est relativement généreux dans la plaine languedocienne, plutôt conforme dans le Roussillon. Sur l'ouest de la région le mois est nettement plus ensoleillé que la normale, excédentaire de l'ordre de 10 à 15 % au pied des Pyrénées, 20 à 30% ailleurs.

#### Mai 2021 : « Assez frais, pluvieux au nord, très sec au sud »

Mai est relativement frais pour la saison, au second rang des mois de mai les plus frais depuis 8 ans avec une anomalie de -1°C à la normale, les périodes de fraicheur (du 1er au 3, et du 11 au 26) alternant avec des périodes de douceur.

Le cumul mensuel global est de 79 mm ce qui représente un déficit à la normale de 12 %. La répartition du cumul est disparate : il est déficitaire des départements pyrénéens à l'ouest de l'Aude et en Camargue gardoise, excédentaire ailleurs. Un épisode pluvio-orageux très actif s'est produit le 10 donnant de forts cumuls sur les Cévennes jusqu'à plus de 200mm.

L'ensoleillement est relativement généreux dans la plaine languedocienne et le pays toulousain, déficitaire par contre dans l'Albigeois

#### Juin 2021: « Temps orageux et chaud en plaine »

Avec 78 mm de pluies en moyenne, la pluviométrie en Occitanie est excédentaire de +15%. Ce mois de juin est bien arrosé, avec de fréquents orages qui donnent de fortes disparités dans la répartition des précipitations. Elles sont généralement comprises entre 20 et 80 mm en plaine, mais 80 à 150 mm sur le relief : on ne relève, par exemple, que quelques mm dans le delta et la vallée du Rhône, alors que les cumuls de pluie sont supérieurs à 150 mm sur une bonne partie du Lot.

Juin 2021 est plus chaud que la normale comme fréquemment ces dernières années, avec un excédent thermique de +1,5°C.

Ces anomalies de températures (notamment les maximales) sont plus sensibles sur le littoral que sur les zones de relief. Sur le pourtour méditerranéen, elles dépassent localement +3°C. Les zones les moins concernées par ces fortes chaleurs correspondent aux zones les plus arrosées par les orages.

Bien que de fortes rafales aient été enregistrées à plusieurs reprises sous orage, la vitesse moyenne du vent est conforme aux normales de juin, voire légèrement inférieure.

La durée d'ensoleillement est partout assez proche des valeurs habituelles de juin, l'écart à la normale restant généralement inférieur à 10 %.

#### Juillet 2021 : « Plutôt arrosé, orageux et relativement frais pour la saison »

Juillet est bien arrosé avec globalement un excédent de plus de 40 % de la normale pour la région. Toutefois, les cumuls mensuels sont disparates du fait notamment de foyers orageux locaux : il a tonné un jour sur 2 en Midi - Pyrénées. Si le sud de l'Hérault (notamment dans le secteur de Pézenas), le centre-Aveyron, le haut-Languedoc, le nord du pays toulousain ou le causse du Larzac sont très bien arrosés et donc largement excédentaires, en revanche, les départements pyrénéens et l'est du Gard sont restés plutôt déficitaires.

Juillet est également caractérisé par sa fraicheur relative avec un écart à la normale de -0.4 °C sur l'ensemble de la région.

L'ensoleillement est contrasté, tantôt déficitaire comme dans l'Albigeois, le secteur de Nîmes, l'Aveyron tantôt excédentaire comme en pays toulousain, ou relativement proche de la normale comme dans la plaine languedocienne.

Côté régime de vent, les valeurs sont le plus souvent assez conformes sur l'ouest de la région mais la tramontane et le cers ont soufflé fort pendant 7 jours sur la partie méditerranée du 12 au 18.

#### Août 2021 : « Sécheresse et fraicheur relative pour la saison »

Août est très sec avec globalement un déficit de 63 % à la normale pour la région. Les cumuls mensuels sont le plus souvent inférieurs à 40 mm. Ils sont même inférieurs à 20 mm sur la moitié sud du Lot, la moitié est du Tarn, la majeure partie de l'Aude, le pays toulousain, la moitié sud du Tarn et Garonne et la moitié est des Pyrénées-Orientales.

Août est également caractérisé aussi, tout comme ce fut le cas en juillet, par sa fraicheur avec un écart à la normale (1981-2010) de -0.3 °C globalement. Les départements méditerranéens sont toutefois conformes à la normale.

Souvent le soleil brille généreusement dans la plaine languedocienne, le Roussillon et le pays toulousain avec pour la durée d'ensoleillement mensuelles des écarts à la normale de 10 % (Perpignan) à 16 % (Montpellier).

#### Septembre 2021 : « Chaud et très orageux »

Le temps est doux, les températures moyennes excèdent la normale de +1 à +2,5°C. Ce mois de septembre 2021 est ainsi dans le top 10 des mois de septembre les plus doux, grâce à une première quinzaine particulièrement agréable et des températures nocturnes particulièrement élevées.

En lien avec les orages très pluvieux qui ont circulé en début de mois, dans une atmosphère très chaude et humide apportée par les flux de sud ou sud-ouest, les cumuls mensuels de précipitations sont contrastés. Ils vont d'un très fort déficit de l'Hérault au sud Aveyron, en Lozère et plus localement dans le Gard, à un excédent très important à l'ouest de cette zone. Aux abords de la chaine pyrénéenne, les écarts sont moins prononcés.

Ces orages très pluvieux car souvent peu mobiles n'étaient pas accompagnés de trop violentes rafales de vent, les vitesses maximales enregistrées en plaines restant inférieures à 90 km/h.

En rapport avec ce temps perturbé, l'ensoleillement mensuel est médiocre. Les déficits d'insolation allant de 5 à plus de 30% sur la région.

#### Octobre 2021 : « Temps ensoleillé, températures de saison, pluies sur l'est »

Après le très doux mois de septembre, les températures moyennes d'octobre sont de saison, dans une ambiance souvent assez fraîche durant la première quinzaine mais plus douce en seconde partie de mois, à la faveur des maximales qui affichent une anomalie positive de +1°C, pour un déficit de -1°C à -2°C pour les températures nocturnes.

Le temps est plutôt sec avec un déficit hydrique moyenné sur la région de 23%. Les passages perturbés ont été rares mais actifs en début et toute fin de mois donnant une répartition des pluies très contrastée sur la région. Les conditions anticycloniques ont dominé durant ce mois d'octobre 2021, favorisant un très bel ensoleillement sur l'ensemble de la région.

Comme le mois dernier, les vents sont généralement peu soutenus côté Midi -Pyrénées, alors qu'ils sont plus fréquents et plus soutenus en Languedoc-Roussillon.

#### Novembre 2021 : « Temps frais et précipitations irrégulières »

Les températures, à peine de saison sur le pourtour méditerranéen, ont été généralement 1 à 2 °C en dessous des normales sur le reste de la région. La fraîcheur a dominé avec deux pics de froid assez marqués du 3 au 10 puis en toute fin de mois, du 26 au 30.

La pluviométrie, proche de la normale sur l'ouest de l'Occitanie a été très excédentaire de l'Ariège et du sud-est de la Haute-Garonne au golfe du Lion. Sur l'Aveyron, la Lozère, le nord du Gard et le nord-est de l'Hérault les déficits hydriques sont compris entre 30 et plus de 70%.

L'ensoleillement ne fait pas exception à la règle, les cumuls mensuels d'insolation sur l'est du Languedoc étant bien supérieurs à ceux relevés sur l'ouest de Midi-Pyrénées.

Sur l'ouest de la région, le temps est calme avec 1 à 3 jours de vent fort (>60 km/h) dans le mois. En Languedoc-Roussillon, les vents d'ouest à nord, très largement prédominants, soufflent fort dans le domaine du Mistral, de la Tramontane et sur les reliefs (Cévennes et Causses) avec 10 à 20 jours de vent fort.

#### Décembre 2021 : « Cumuls de pluie contrastés, une fin de mois très douce »

Décembre est caractérisé par sa douceur et des cumuls de pluie contrastés, déficitaires dans le Gard, la Lozère, l'Hérault et la bande littorale allant de l'Aude à la Catalogne, abondantes en revanche sur les 2/3 ouest de la région Occitanie.

La moyenne de la température est supérieure à la normale de 1.6 °C, la période après Noël ayant été exceptionnellement douce pour une fin d'année avec des valeurs très largement supérieures à la normale (de 6 à 8 °C pour les 4 derniers jours du mois).

Le cumul global mensuel de précipitations de 115 mm est excédentaire de 27 % par rapport à la normale. L'ensoleillement est particulièrement généreux dans le pays toulousain et l'Albigeois, toujours excédentaire mais dans une moindre mesure dans la plaine languedocienne et le Roussillon.

# Annexe 5 Méthode de détermination des retombées atmosphériques totales

Le protocole de détermination des retombées atmosphériques totales mis en œuvre par Atmo Occitanie s'appuie sur la norme AFNOR NF X 43-014 de novembre 2017 (Qualité de l'air – Air Ambiant – Détermination des retombées atmosphériques totales – Echantillonnage – Préparation des échantillons avant analyses) qui remplace celle de novembre 2003 ainsi que sur l'arrêté ministériel du 22 septembre 1994 modifié relatif aux exploitations de carrières et aux installations de premier traitement des matériaux de carrières.

#### Description d'un réseau de mesure des PSED

L'implantation d'un réseau nécessite d'identifier un certain nombre de sites types, à savoir :

- une station de mesure témoin correspondant à un ou plusieurs lieux non impactés par l'exploitation de la carrière (Jauge de type a).
- une ou plusieurs stations de mesure implantées à proximité immédiate des premiers bâtiments accueillant des personnes sensibles (centre de soins, crèche, école) ou des premières habitations situées à moins de 1 500 mètres des limites de propriétés de l'exploitation, sous les vents dominants (Jauge de type b).
- une ou plusieurs stations de mesure implantées en limite de site, sous les vents dominants (jauge de type c).

#### Appareillage utilisé



« Le collecteur de précipitation » de type jauge est un dispositif destiné à recueillir les retombées atmosphériques

Les « retombées » représentent la masse de matières naturellement déposées par unité de surface dans un temps déterminé (norme NF X43.001).

Le collecteur de précipitations utilisé par Atmo Occitanie est un récipient d'une capacité suffisante (10 litres) pour recueillir les précipitations de la période considérée et est muni d'un entonnoir de diamètre connu (25 cm de diamètre). Le dispositif est placé à une hauteur de 1,5 mètre.

#### Temps d'exposition

Les campagnes de mesures doivent être trimestrielles, la durée d'exposition dure trente jours avec un intervalle de soixante jours entre deux mesures (une tolérance de plus ou moins 2 jours est admissible). Le récipient est ensuite envoyé en laboratoire pour analyse.

#### Analyse au laboratoire

Les analyses réalisées par le laboratoire se déroulent de la manière suivante :

**Choix de l'échantillonnage** : selon la quantité de l'échantillon recueilli, ou si des analyses particulières nécessitant un traitement spécifique sont envisagées, il est possible de choisir de traiter la totalité de l'échantillon ou seulement une partie de celui-ci.

Dans le cas d'un sous-échantillonnage,

- le prélèvement est homogénéisé afin de garantir la représentativité de la mesure.
- 2 sous échantillonnages sont effectués et analysés afin de vérifier la répétabilité de la mesure

Dans le cas de la détermination des retombées minérales et organiques par calcination, afin d'améliorer la précision de la mesure, la totalité de l'échantillon est traitée.

- **Evaporation** : l'eau contenant les poussières de l'échantillon sélectionné (complet ou partiel) transférée dans le récipient masse initiale (m1) est évaporée à l'étuve à 105 °C.
- Pesée des poussières : après évaporation de l'eau, le récipient est de nouveau pesé (masse finale « m2)

  La différence des masses «m1 m2» du récipient est égale à la masse de retombées totales dans le volume « Vtraité ».

La masse des retombées totales « m RT » en milligrammes est déterminée de la manière suivante

```
m RT = (m1 - m2) * VT / Vtraité
```

Avec VT = Vtraité si la totalité de l'échantillon est traité sinon VT = Volume total de l'échantillon avant sous-échantillonnage.

Détermination des retombées en mg/m²/jour :

La masse des retombées totales « C RT » en mg/m²/jour est déterminée de la manière suivante :

$$CRT = mRT/S/t$$

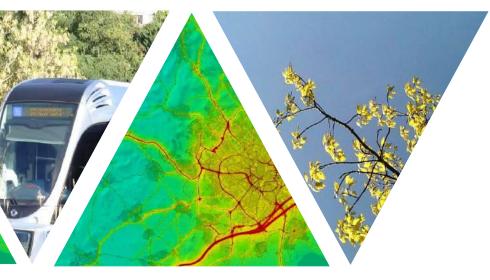
Avec S = Surface de l'entonnoir en m² et t = durée d'exposition en jour

#### Calcination:

Elle permet d'estimer la masse de composés organiques combustibles à la température de  $525 \,^{\circ}\text{C}$  +/-  $25 \,^{\circ}\text{C}$  et par extension une estimation de la masse de composés minérales. Elle est aussi dénommée « perte au feu ».

Cette mesure est réalisée après évaporation à 105 °C de la totalité de l'échantillon. Après calcination 525 °C, la masse finale des poussières restantes correspondantes aux poussières minérales est déterminée par pesée puis convertie en mg/m²/jour.

Il est ainsi possible de déterminer la masse des retombées organiques ainsi que la part de chaque fraction dans les retombées totales.





L'information sur la qualité de l'air en Occitanie





